

## **Mairie de Valsonne**

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2016

Par convocation en date du 10 décembre 2016, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le vendredi 20 décembre 2016 à 20h30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil était présent sauf D. Duperray qui a donné pouvoir à Jean-Yves Rosset.

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2016 ;
- ✓ Délibération sur le dispositif « participation » citoyenne ;
- ✓ Recours sur le PLU : information et désignation d'un avocat ;
- ✓ Permis éolien : information sur le dépôt ;
- ✓ Proposition de nouvelle organisation des services administratifs de la Mairie ;
- ✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Questions et informations diverses.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve le compte rendu après que soit précisé que Michèle Collin s'était exprimée favorable au projet éolien.

#### **3. Délibération sur le dispositif « participation » citoyenne**

Monsieur le Maire rappelle le dispositif présenté lors de la séance du 18 novembre 2016. Marc Tamain indique qu'il est réservé du fait que l'Etat se décharge sur les communes et n'assume plus sa mission régalienne. Michèle Collin et Sophie Biacabe indiquent qu'elles étaient au départ réservées sur le dispositif mais que la présentation a levé ces réserves. Le conseil demande que soit ajoutée l'obligation pour la gendarmerie de faire un rapport régulier (annuel) à la commune sur le dispositif et son efficacité.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et deux contres (M. Ducert et M. Tamain) approuve l'adhésion de la commune de Valsonne à ce dispositif.

#### **4. Recours sur le PLU : information et désignation d'un avocat**

M. le Maire indique que le PLU est exécutoire depuis le 11 octobre 2016 faisant courir un délai de recours jusqu'au 11 décembre 2016.

Mr le Maire indique que :

- Mr Pierre Arricot a intenté un premier recours en référé suspensif le 30 novembre 2016. Ce dernier a été rejeté par le juge ;
- Mr Pierre Arricot a intenté un second recours le 7 décembre 2016 dont l'audience est prévue le 9 janvier 2017 ;
- Mr Pierre Arricot a enfin intenté un recours sur le fonds en annulation du PLU ;
- Mr Gérard Arricot a également intenté deux recours sur la carrière :
  - o référé d'urgence rejeté par le juge,
  - o référé sur le fonds en annulation du PLU,
- La société SOGRAP a intenté quant à elle un recours gracieux sur la carrière par l'envoi d'un courrier à la mairie.

Devant ces recours, Mr le Maire a dû mandater un avocat. Le choix s'est porté sur Me Vincent Lacroix du cabinet Itinéraire droit public à Lyon.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le recours à un avocat pour gérer ces litiges.

#### **5. Permis éolien : information sur le dépôt**

Monsieur le Maire indique que le permis de construire a été déposé mi-décembre 2016 et que le dossier est consultable en mairie.

#### **6. Proposition de nouvelle organisation des services administratifs de la Mairie**

Monsieur le Maire remet aux conseillers un projet d'organisation et explique les motivations de cette nouvelle organisation :

- Les lacunes récurrentes du fonctionnement actuel ;
- La reconduction de l'agence postale pour 9 ans par tacite reconduction ;
- Le retour de congé de Mme Magali Verne en janvier 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de nouvelle organisation des services administratifs de la mairie (cf. document en annexe remis en conseil) visant pour l'essentiel à faire prendre en charge l'agence postale, l'accueil, l'état civil par S. Jurrion et par M. Verne la responsabilité de la comptabilité et de la paie.

Mr la Maire indique que lors de la réunion de février une délibération devra être prise sur la modification du tableau des effectifs après avis des instances paritaires placées auprès du Centre de Gestion.

## 7. Indemnité de conseil du trésorier

Monsieur le Maire présente et explique ce qu'est l'indemnité de conseil du trésorier. Compte tenu des conseils et sollicitations de la commune de Valsonne, Mr le Maire propose de voter à taux plein, l'indemnité qui s'élève à 468,92 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représenté cette indemnité.

## 8. Décision modificative

Marc Tamain indique qu'une DM doit être prise sur la ZAC de Chabout consistant exclusivement en virement de compte à compte, sans aucune incidence financière.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 605 : Achats de matériels		15 000.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>15 000.00 €</b>
D 71355 : Variat <sup>o</sup> stocks terr. aménagés	15 000.00 €	
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>15 000.00 €</b>	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représenté la DM.

## 9. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire indique avoir renoncé au droit de préemption lors de la vente de la maison Vially.

## 10. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire :

- ✓ Indique la date des prochains conseils : 10 février 2017 - 24 mars 2017 – 19 mai 2017 – 7 juillet 2017 à 19H suivie d'un repas ;
- ✓ Indique la date de la présidentielle : 23 avril 2017 et 7 mai 2017 ;
- ✓ Indique la date des législatives : 11 juin 2017 et 18 juin 2017 ;
- ✓ Précise que le bulletin est à la reprographie et sera distribué le 28 décembre 2016 ;
- ✓ Une nouvelle association déclarée le 20 octobre 2016 : Pétanque valsonnaise.

Un tour de table est organisé :

- ✓ Jean-Yves Rosset fait le point sur les travaux. Les travaux du foot devraient s'achever fin février 2017 avec un mois de retard.
- ✓ Michèle Collin fait le point sur l'école. Le premier trimestre s'est déroulé dans de bonnes conditions, le spectacle de fin d'année a été très réussi. Par ailleurs, elle précise que les 2 ATSEM ont participé au mouvement de grève nationale de la profession.
- ✓ Dominique Vial indique qu'il semble y avoir une fuite à la maternelle sur le mur. Il demande qu'elle est la règle en matière de tuiles. Il pensait que la règle était la tuile creuse et s'étonne que pour le bâtiment SEMCODA ce soit des tuiles plates.
- ✓ Marc Tamain demande si la mairie a des éléments sur la société SIV mise en redressement judiciaire ;
- ✓ Louis Vial propose de demander aux chasseurs de faire des battues ou des piégeages pour les choucas, pigeons et autres.

L'ordre du jour étant épuisé, et avant de clôturer la séance Mr le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le 8 janvier 2017 à 11H.

La séance est levée à 22H30.

Fait à Valsonne, le 27 décembre 2016

La secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut